## **DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER**

## **COMMUNE D'EPUISAY**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

Relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY

Prescrite par Arrêté n° 41-2023-11-20-00001 du 20 / 11 / 23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet De Loir et Cher

Ouverte pendant 33 jours consécutifs du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier à 17h00

Commissaire Enquêteur M. Roland LESSMEISTER par Décision n° E 23000182 / 45 du 10 / 11 / 2023 du Tribunal Administratif d'ORLEANS



Fascicule 2 / 2 de la 1ère partie
ANNEXES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



## SOMMAIRE DU FASCICULE 2/2 DE LA PARTIE 1 ANNEXES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Annexe 1 - Décision de désignation du CE	Page	03
Annexe 2 - Arrêté Préfectoral d'ouverture de l'enquête publique	Page	<i>05</i>
Annexe 3 - Avis d'enquête destiné à l'affichage	Page	11
Annexe 4 - Constat photographique de l'affichage réalisé par le Commissaire Enquêteur	Page	13
Annexe 5 - Certificats d'affichage municipaux et de la Société JPEE	Page	19
Annexe 6 - Copie d'écran de la mise en ligne de l'avis au public	Page	31
Annexe 7 - Attestations de parutions des Journaux d'Annonces Légales	Page	<i>33</i>
Annexe 8 - Copie d'écran de la mise en ligne du dossier d'enquête	Page	<i>37</i>
Annexe 9 - Procès-Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur	Page	<b>3</b> 9
Annexe 10 - Mémoire en Réponse du Maître d'Ouvrage	Page	45

## Désignation du Commissaire Enquêteur

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

10/11/2023

N° E23000182 /45

le président du tribunal administratif

#### Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 08/11/2023, la lettre par laquelle le préfet de Loir-et-Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les demandes de modifications de l'autorisation initiale accordée à la société Epuisay Energie et de dérogation à la législation sur les espèces protégées en vue de l'exploitation d'un parc éolien composé de six aérogénérateurs situé à EPUISAY (Loir-et-Cher);

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à M. Denis LACASSAGNE, président, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants et, en cas d'absence de celui-ci, au magistrat de permanence ;

Vu le code de l'environnement :

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 :

### **DECIDE**

- ARTICLE 1 : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnéc ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Pascal HAVARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au préfet de Loir-et-Cher, à Monsieur Roland LESSMEISTER, à Monsieur Pascal HAVARD et à la société Epuisay Energie.

Pour le Frésident, La Première con seillère déléguée,

Armelle BEST-DE GAND

## Arrêté Préfectoral d'ouverture de l'Enquête Publique



Secrétariat général

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

#### Arrêté n°41-2023-11-20-00001

portant ouverture d'une enquête publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY

#### LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

**Vu** le code de l'environnement, et notamment les articles L. 181-1 et suivants, L. 411-1 et suivants et R. 123-2 et suivants ;

Vu la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 nommant en conseil des ministres Monsieur Xavier PELLETIER aux fonctions de préfet de Loir-et-Cher;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu l'autorisation environnementale accordée à la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE par arrêté préfectoral nº41-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 ;

Vu l'arrêt de la Cour administrative d'appel de VERSAILLES du 26 avril 2023 ;

Vu la demande de dérogation pour destruction de spécimens d'espèces protégées déposée le 28 juillet 2023 par la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE ;

Vu le « porter à connaissance » consolidé déposé par la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE le 1er août 2023 ;

Vu les avis de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Loir-et-Cher des 28 juin et 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil national de protection de la nature (CNPN) du 7 novembre 2023;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 10 novembre 2023 (avis n° 2023-4359);

**Vu** la décision n° E23000182 / 45 du président du tribunal administratif d'Orléans du 10 novembre 2023 désignant M. Roland LESSMEISTER en qualité de commissaire enquêteur et M. Pascal HAVARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Considérant que l'arrêt de la Cour administrative de VERSAILLES a pour effet de suspendre l'autorisation environnementale accordée à la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE par arrêté préfectoral nº41-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 jusqu'à l'accomplissement des mesures demandées par le juge, notamment la production d'une « dérogation espèces protégées » ;

Considérant que l'arrêt susvisé prescrit que les éléments de régularisation demandés seront soumis à l'enquête publique ;

Considérant que le « porter à connaissance » déposé par la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE a pour effet de modifier le projet autorisé par arrêté préfectoral n°41-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 et qu'il convient d'informer le public de ces évolutions ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher;

#### ARRÊTE

#### Article 1er - Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative aux modifications et compléments apportés par la SAS ÉPUISAY ÉNERGIE à l'autorisation environnementale accordée par arrêté préfectoral n°41-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY;

Les communes concernées par les risques et inconvénients dont les installations peuvent être la source sont les suivantes : SAVIGNY-SUR-BRAYE, FORTAN, LUNAY, AZÉ, DANZÉ, SARGÉ-SUR-BRAYE, LE TEMPLE, BEAUCHÊNE et MAZANGÉ.

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les demandes de modifications du projet initial et sur la demande de « dérogation espèces protégées » par arrêtés d'autorisation ou de refus.

#### Article 2 - Durée de l'enquête et mise à disposition des dossiers

Les dossiers constitués par le demandeur, comprenant notamment le porter à connaissance, la demande de « dérogation espèces protégées », l'avis de l'autorité environnementale, celui du CNPN et les pièces de procédure relative à cette enquête publique, seront déposés pendant un délai de 33 jours consécutifs en mairie d'ÉPUISAY, siège de l'enquête publique,

du lundi 11 décembre 2023 à 14 heures

au vendredi 12 janvier 2024 inclus à 17 heures (clôture de l'enquête),

afin que le public puisse en prendre connaissance.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'ÉPUISAY aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 décembre 2023 de 8 heures à 12 heures,
- le vendredi 5 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 12 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête).

De plus, pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront consultables en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher: <u>www.loir-et-cher.gouv.fr</u> – dans la rubrique « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Des informations relatives aux projets peuvent être sollicitées auprès de Madame Émilie FOURGEAUD, responsable développement éolien Grand Ouest, à l'adresse suivante : emilie.fourgeaud@jpee.fr

#### Article 3 – Expression du public

Le public pourra également, durant l'enquête publique, consigner ses observations sur un registre établi sur des feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'ÉPUISAY, siège de l'enquête publique. Il pourra formuler ses observations aux heures habituelles d'ouverture de cette mairie.

Durant cette période, le public pourra aussi transmettre ses observations par courrier à la mairie d'ÉPUISAY (rue des Bleuets – 41360) à l'attention du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les personnes qui le souhaiteront pourront également adresser leurs observations par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher en utilisant l'adresse suivante : <a href="mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr">pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr</a> et en mentionnant « projet éolien à ÉPUISAY ». Ces observations seront communiquées sans délai au commissaire enquêteur et seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : <a href="mailto:www.loir-et-cher.gouv.fr">www.loir-et-cher.gouv.fr</a> – dans la rubrique « Publications » – « Enquêtes publiques ». Ces observations seront également communiquées sans délai à la mairie d'ÉPUISAY pour être annexées au registre d'enquête.

Enfin, les observations écrites ou orales pourront être communiquées directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie d'ÉPUISAY.

#### Article 4 - Mesures de publicité et d'affichage

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du préfet et aux frais du pétitionnaire dans deux journaux locaux diffusés dans le département de Loir-et-Cher. Cette parution interviendra quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis sera :

- affiché en mairies d'ÉPUISAY, SAVIGNY-SUR-BRAYE, FORTAN, LUNAY, AZÉ, DANZÉ, SARGÉ-SUR-BRAYE, LE TEMPLE, BEAUCHÊNE et MAZANGÉ. Les maires de ces communes devront justifier de l'accomplissement de cette formalité;
- publié sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher;
- affiché par le pétitionnaire, de manière à être visible depuis la voie publique, sur chacune des voies d'accès aux terrains concernés par le projet. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

#### Article 5 - Rapport et conclusions

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête mis à la disposition du public sera immédiatement remis au commissaire enquêteur.

Dans les huit jours suivant la réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable des projets et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable des projets disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses réponses éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet des projets, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans les dossiers d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les réponses du responsable des projets en réponse aux observations du public.

Le commissaire-enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique, il transmettra au préfet de Loir-et-Cher le dossier d'enquête déposé en maire d'ÉPUISAY, accompagné du registre d'enquête mis à la disposition du public et des pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées.

Parallèlement, le commissaire enquêteur adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif d'Orléans.

Dans l'hypothèse où ce délai de trente jours ne pourrait être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé par le préfet à la demande du commissaire-enquêteur et après avis du responsable du projet.

Toute personne pourra prendre connaissance du procès-verbal de synthèse des observations, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie d'ÉPUISAY et en préfecture de Loir-et-Cher (Bureau de l'environnement, Place de la République, à BLOIS), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette même période sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (www.loir-et-cher.gouv.fr).

#### Article 6 - Délibérations des communes et des communautés de communes

Le conseil communautaire des « Territoires Vendômois » et les conseils municipaux d'ÉPUISAY, SAVIGNY-SUR-BRAYE, FORTAN, LUNAY, AZÉ, DANZÉ, SARGÉ-SUR-BRAYE, LE TEMPLE, BEAUCHÊNE et MAZANGÉ seront appelés à donner leur avis sur le dossier soumis à l'enquête publique dès l'ouverture de celle-ci et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### Article 7 - Diffusion

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

#### Copie en sera adressée:

- aux maires d'ÉPUISAY, SAVIGNY-SUR-BRAYE, FORTAN, LUNAY, AZÉ, DANZÉ, SARGÉ-SUR-BRAYE, LE TEMPLE, BEAUCHÊNE et MAZANGÉ,
- au président de la communauté d'agglomération « Territoires vendômois »,
- au sous-préfet de l'arrondissement de VENDÔME,
- au commissaire enquêteur,
- au président du tribunal administratif d'ORLÉANS.

#### Article 8 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, le sous-préfet de l'arrondissement de VENDÔME, les maires d'ÉPUISAY, SAVIGNY-SUR-BRAYE, FORTAN, LUNAY, AZÉ, DANZÉ, SARGÉ-SUR-BRAYE, LE TEMPLE, BEAUCHÊNE et MAZANGÉ, le président de la communauté d'agglomération « Territoires vendômois » et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BLOIS, le 2 0 NOV. 2023

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Faustin GADEN

## Avis d'Enquête destiné à l'affichage



#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2023, une enquête publique unique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY, est organisée en mairie d'ÉPUISAY du 11 décembre 2023, à 14 heures, au 12 janvier 2024 inclus, à 17 heures.

Le dossier, comprenant notamment une demande de « dérogation espèces protégées » et l'avis de l'autorité environnementale, sera :

- déposé en mairie d'ÉPUISAY, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse <u>www.loir-et-cher.gouv.fr.</u> espace « Publications » « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public **en mairie d'ÉPUISAY** :

- le lundi 11 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 décembre 2023 de 8 heures à 12 heures,
- le vendredi 5 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 12 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête).

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale en mairie d'ÉPUISAY, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (<u>pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr</u>). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher: <u>www.loir-et-cher.gouv.fr</u> dans l'espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Émilie FOURGEAUD, responsable développement éolien Grand Ouest, à l'adresse suivante : emilie.fourgeaud@jpee.fr.

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie d'ÉPUISAY, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement - Place de la République à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : <a href="https://www.loir-et-cher.gouv.fr">www.loir-et-cher.gouv.fr</a> espace « Publications »- « Enquêtes publiques ».

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les demandes de modifications du projet initial et sur la demande de « dérogation espèces protégées » par arrêté d'autorisation ou de refus.

## Constat photographique de l'affichage réalisé par le CE le 25 novembre 2023 à 14h00

## Affichage par les Mairies des communes

## Mairie d'EPUISAY 4 rue des Bleuets 41360





#### Mairie d'AZÉ 9 route de Galette 41100





Avis non corrigé Manque d'attrait

#### Mairie de BEAUCHÊNE 5 route de DANZÉ 41160







Avis non corrigé Manque d'attrait

## Mairie de DANZÉ 14 place de l'Eglise 41160



Mairie de FORTAN 2 place de l'Eglise 41360



## Mairie de LUNAY 7 place de l'Eglise 41360



## Mairie de LE TEMPLE 8 route de BEAUCHÊNE 41170





Avis non corrigé Manque d'attrait



Pas d'Avis présent, mais affichage de l'Arrêté Préfectoral



Avis non corrigé
Attrait correct au regard du format A3



Avis non corrigé Manque d'attrait

#### Mairie de MAZANGÉ 5 rue Suzanne Marsollier 41100





Avis non corrigé Manque d'attrait

## Mairie de SARGÉ SUR BRAYE 6 rue de l'Abbaye 41170





Avis non corrigé Attrait correct au regard de la couleur

## Mairie de SAVIGNY SUR BRAYE 1 place de la Mairie 41360





Avis non corrigé

Manque d'attrait

La différence de traitement entre deux enquêtes

pose question

## Affichage par le Maître d'Ouvrage du projet

## EPUISAY carrefour RD151 et rue du Muguet 41360







Avis conforme tant au niveau de la couleur que de la forme

#### **EPUISAY route RD53 Beauregard 41360**







Avis conforme tant au niveau de la couleur que de la forme

#### **EPUISAY carrefour RD957 lieu-dit Bierge 41360**





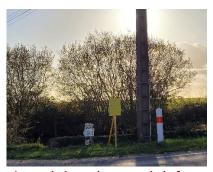


Avis conforme tant au niveau de la couleur que de la forme

## EPUISAY carrefour RD357 et route de La Borde Rameau 41360







Avis conforme tant au niveau de la couleur que de la forme

## Constat photographique complémentaire réalisé par le CE le 11 décembre 2023 à 11h00

## Mairie de FORTAN 2 place de l'Eglise 41360





Avis conforme - Manque d'attrait

## Mairie de SAVIGNY SUR BRAYE 1 place de la Mairie 41360





Avis non corrigé Manque d'attrait

# Certificats d'affichages municipaux parvenus avant la remise du rapport du Commissaire Enquêteur

## Commune d'AZÉ

# PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER Service interministériel d'animation territoriale Bureau de l'environnement Affaire suivie par : Paul BERGERARD Tél: 02.54.81.55.90 paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr CERTIFICAT D'AFFICHAGE à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique Le Maire de AZÉ CERTIFIE que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus. Fait à AZÉ, le 12 janvier 2024 Le Maire (signature et cachet) Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tél. : 02 54 70 41 41 – http://www.loir-et-cher.gouv.fr / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

## **Commune de BEAUCHENE**

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de BEAUCHÊNE

#### **CERTIFIE**

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à BEAUCHÊNE, le 12 janvier 2024

Le Maire, (signature et cachet)



Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tél. : 02 54 70 41 41 – http://www.loir-et-cher.gouv.fr / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

### Commune de DANZÉ

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de DANZÉ

#### CERTIFIE

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à DANZÉ, le 12 janvier 2024

Le Maire,

(signature et cachet

## Commune d'EPUISAY

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD Tél : 02.54.81.55.90 paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire d'ÉPUISAY

#### CERTIFIE

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à ÉPUISAY, le 12 janvier 2024

Le Maire, (signature et cachet)



## **Commune de FORTAN**

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de FORTAN

#### CERTIFIE

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à FORTAN, le 12 janvier 2024

(signature et cachet)

## **Commune de LUNAY**

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de LUNAY

#### CERTIFIE

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à LUNAY, le 12 janvier 2024

Le Maire, (signature et cachet)

## Commune de MAZANGÉ

#### PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de MAZANGÉ

#### **CERTIFIE**

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à MAZANGÉ, le 22 janvier 2024

Le Maire, (signature et cachet)



## **Commune de LE TEMPLE**

MAIRIE DU TEMPLE

41170 LE TEMPLE

TEL: 02 54 80 94 53

**CERTIFICAT D'affichage** 

Je soussigné, DANY BOUHOURS, maire du Temple certifie que l'avis d'enquête publique concernant le parc éolien d'EPUISAY a été affiché à la mairie du 21 décembre 2023 jusqu'au 12 janvier 2024

Délivré pour servir ce que de droit.

Au Temple, le 22 janvier 2024

LE MAIRE,

DANY BOUHOURS.

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

## Commune de SARGÉ SUR BRAYE

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de SARGÉ-SUR-BRAYE

#### **CERTIFIE**

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à SARGÉ-SUR-BRAYE, le 12 janvier 2024

Le Maire, (signature et cache

thre Roussen

## Commune de SAVIGNY SUR BRAYE

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD Tél : 02.54.81.55.90 paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

Le Maire de SAVIGNY-SUR-BRAYE

#### **CERTIFIE**

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche en mairie, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

Fait à SAVIGNY-SUR-BRAYE, le 12 janvier 2024

Le Maire, (signature et cachet)

I PRENAN

## Certificat d'affichage de la Société JPEE

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Service interministériel d'animation territoriale

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Paul BERGERARD

Tél: 02.54.81.55.90

paul.bergerard@loir-et-cher.gouv.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner dûment complété et signé à la Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue de l'enquête publique

M., Mme Familie FOVEGEAVI) représentant la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE)

#### **CERTIFIE**

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique prescrite sur les modifications du projet de parc éolien d'ÉPUISAY et la demande de dérogation espèces protégées présentées par la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE), a été publié par voie d'affiche à proximité immédiate du site en cause, avant le 26 novembre 2023 et laissé affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 12 janvier 2024 inclus.

(signature et cachet)

Fait à Nants, le 21/01/2024

# Mise en ligne de l'Avis d'enquête dématérialisé en date du 21 novembre 2023 (Copie d'écran du site internet de la Préfecture de Loir et Cher)



Les services de l'État en Loir-et-Cher

Actualités v Actions de l'État v Services de l'État v Publications v Démarches v

Accueil > Publications > Publications légales > Enquêtes publiques > EPUISAY - Société EPUISAY ENERGIE

Mis à jour le 21/11/2023

Enquête publique portant sur les modifications du projet de parc éolien autorisé par arrêté préfectoral du 24 avril 2018 et sur la demande de dérogation espèces protégées déposée par la société EPUISAY ENERGIE (JPEE)

1-Arrêté et avis d'enquête publique

Télécharger AP ouverture EP JPEE Epuisay 👱

PDF - 0,32 Mb - 21/11/2023

PDF - 0,05 Mb - 21/11/2023

FASCICULE 2/2 DE LA PARTIE 1- ANNEXES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## Parutions des annonces légales

# 1ère parution - 1er journal LA NOUVELLE REPUBLIQUE - EDITION LOIR ET CHER - 23/11/23



#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO765891, N° 70683450) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Loir et

Cher

Département : 41

Date de parution : 23/11/2023

Fait à Tours, le 21 Novembre 2023

DÉLOIRET-CHER

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par amèté préfectoral du 20 novembre 2023, une enquête publique unique (elutive aux modifications apportées à l'autorisation environmementale accordes le 24-2018 à la société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éctien à L'PUISAY, est organisée en maine d'ÉPUISAY du 11 décembre 2023, à 14 heures, au 12 janvier 2024 intois, à 17 heures, au 7.

gées » et l'avis de l'autordé environnementale, sere : - déposé en mairie d'EPUISAY, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre

disponibles sur le site infernet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.bin-et-cher.gouwf.respace « Publications » « Enquêtes publiques » . Monsieur Roland LESSMEISTER, désané en qualité de commissaire-enquêteur.

I aurosae www.ion-ec-dei gourir espace e rominisariers » e Inqueste grounques ».

Monseur Roland LESS/MEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteut, se tendra a la disposition du public en maifre d'EPUISAY:

— le lundi 11 décembra 2023 de 14 heures à 17 heures,

le mardi 19 décembre 2023 de 8 heures à 12 heures, le vendredi 5 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures.

- le vendred 12 janvier 2024 de 14 heures 17 heures (dôtune de frequiéte). Des observiors pouront ut étre d'antessées predient le cuires de l'écupiète, par voir postale en mains d'EPUSOF, et par voir doctorriège à la préclair et l'écupiète, par voir doctorriège à la préclair de Lorie de l'écupiète, par l'écupiète, par l'écupiète de l'écupiète d'écupiète d'écupièt

Le pour pour a également obtenir des montaions sur le projet appres de resdarre Emilie FOURGEAUD, responsable développement éolien Grand Quest, à l'adresse suivante : emilie.fourgeaud@jpee.fr.

l'acresse surante : emiscrourgeauoggippe....

Après disture de l'anquiète et pendent une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie d'EPUISAY, en préfecture de Lor-et-Cher — Bureau de l'enysionnement - Place de la République à BIOS, et sur le site internet des pariocs de l'État en loi-et-Cher.

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les annades de modifications du projet initial et sur la domande de « dérogation espèces protégique », per profét d'eurorisation qui de pétur.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas forganisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'amonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales 26 rue Alfred de Musser - BP 8 1228 - 370 12 Tours Cedex 1 SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205 N° TVA Intra communautaire FR 89 414 679 423







## 1ère parution - 2ème journal **LA RENAISSANCE DU LOIR ET CHER - 24/11/23**





#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO765905, N° 70683459 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Renaissance du Loir et Cher

Département : 41

Date de parution : 24/11/2023

Fait à Tours, le 21 Novembre 2023

#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas lorganisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musser - BP 8 1228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautation







## 2ème parution - 1er journal LA NOUVELLE REPUBLIQUE - EDITION LOIR ET CHER - 14/12/23



#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO765899, N° 70683454 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Loir et

Département : 41

Date de parution : 14/12/2023

Fait à Tours, le 21 Novembre 2023

#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

www.loi-et-cher.gouv.fr.espace x Publications » « Enquêtes publique À l'issue de la procedure d'instruction, la prefet de Loir-et-Cher statu andés de modifications du projet initial et sur la demande de « dérogat égées » par arrêté d'autorisation ou de refus.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas lorganisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musser - BP 8 1228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautation







## 2<sup>ème</sup> parution - 2<sup>ème</sup> journal LA RENAISSANCE DU LOIR ET CHER - 15/12/23





#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO765906, N° 70683460 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Renaissance du Loir et Cher

Département : 41

Date de parution : 15/12/2023

Fait à Tours, le 21 Novembre 2023

#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

www.loir-et-cher.gouv.fr espace x Publications >= x Enquêtes pub A l'asus de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher nandes de modifications du projet initial et sur la demande de « dé-ègées » par sirréé d'autorisation ou de refus.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas lorganisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musser - BP 8 1228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautation







# Mise en ligne du dossier d'enquête dématérialisé en date du 11 décembre 2023 (Copie d'écran du site internet de la Préfecture de Loir et Cher)



Les services de l'État en Loir-et-Cher

Actualités v Actions de l'État v Services de l'État v Publications v Démarches v

Accueil > Publications > Publications légales > Enquêtes publiques > EPUISAY - Société EPUISAY ENERGIE

Mis à jour le 11/12/2023

Enquête publique portant sur les modifications du projet de parc éolien autorisé par arrêté préfectoral du 24 avril 2018 et sur la demande de dérogation espèces protégées déposée par la société EPUISAY ENERGIE (JPEE)

1-Arrêté et avis d'enquête publique

Télécharger AP ouverture EP JPEE Epuisay 🔻

PDF - 0,32 Mb - 21/11/2023

PDF - 0,05 Mb - 11/12/2023

#### 2- Pièces du dossier mis à l'enquête

## 

PDF - 2,21 Mb - 11/12/2023

## Télécharger 2-Porter à connaissance 🔻

PDF - 17.77 Mb - 11/12/2023

### Télécharger 3-Synthèse porter à connaissance 🔻

PDF - 15,79 Mb - 11/12/2023

## Télécharger 4-Avis des services porter à connaissance 🔻

PDF - 4,53 Mb - 11/12/2023

## 

PDF - 2,95 Mb - 11/12/2023

## Télécharger 7-Réponse\_avis MRAe 👱

PDF - 5.51 Mb - 11/12/2023

### 

PDF - 2,07 Mb - 11/12/2023

## Télécharger Dossier dérogation p 29 à 86 👱

PDF - 4,72 Mb - 11/12/2023

## Télécharger Dossier dérogation p 87 à 124 👱

PDF - 3,04 Mb - 11/12/2023

## Télécharger Dossier dérogation p 125 à p 156 🔻

PDF - 2,37 Mb - 11/12/2023

## Télécharger Dossier dérogation p 157 à p 196 🔻

PDF - 2,80 Mb - 11/12/2023

## Télécharger Dossier dérogation p 197 à 240 🔻

PDF - 4,59 Mb - 11/12/2023

## Procès-Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur

#### M. Roland LESSMEISTER

Commissaire Enquêteur désigné par Décision du TA d'Orléans n° E23000182/45 du 10 novembre 2023.

#### Madame Emilie FOURGEAUD

Responsable développement Eolien Grand-Ouest Société JP Energie Environnement Agence de Nantes 1 rue Célestin Freinet - 44200 NANTES

EPUISAY, le 16 janvier 2024

#### Objet:

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY (41).

#### Références:

- Arrêté Préfectoral n° 41-2023-11-20-00001 du 20 novembre 2023 de Monsieur Faustin GADEN Secrétaire Général de la Préfecture de Loir et Cher pour le Préfet Monsieur Xavier PELLETIER.
- Article R.123-18 du Code de l'Environnement.

#### Madame,

Conformément à la réglementation de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Procès-Verbal de Synthèse relatif à l'enquête citée en objet.

Après la remise de ce présent procès-verbal, vous devez produire et me transmettre un mémoire en réponse sous 15 jours soit au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2024, conformément à l'article de seconde référence. Ce mémoire comme le procès-verbal seront annexés au rapport d'enquête.

Compte tenu du nombre important d'observations et de la récurrence de leurs sujets, des thèmes regroupant ces derniers ont été définis. Je vous demande donc de bien vouloir répondre à ces thèmes.

D'autre part, le public au cours de cette enquête a proposé le remplacement du projet de parc éolien par un parc photovoltaïque. Je vous demande de commenter également cette contre-proposition.

Si tous les sujets évoqués par les observations du public n'entrent pas précisément dans l'objet de l'enquête présente, je vous recommande d'y répondre avec précision au regard de la sensibilité de ce dossier et de son acceptation par la population locale.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame FOURGEAUD, l'expression de ma respectueuse considération.

Roland LESSMEISTER

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Page 1 sur 4

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE ET DES OBSERVATIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

(Code de l'Environnement article R.123-18)

Relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY (41)

L'Enquête Publique a été prescrite par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Cette enquête a été conduite par Roland LESSMEISTER, Commissaire Enquêteur désigné par Monsieur Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 10 novembre 2023 sous numéro E23000182/45.

L'information du public a été réglementairement réalisée par :

- Un affichage permanent de l'Avis d'Enquête à partir du 24 novembre 2023. Cet affichage a été constaté par le Commissaire Enquêteur ainsi que par un Commissaire de Justice mandaté par le porteur de projet.
- Quatre diffusions dans le cadre des annonces légales, les 23 et 24 novembre puis les 14 et 15 décembre 2023 dans les journaux "La Nouvelle République Edition de Loir et Cher" et "La Renaissance du Loir et Cher", tous deux agréés par le Préfet de Loir et Cher pour diffuser les annonces légales.
- Une diffusion sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'enquête à partir du 21 novembre 2023 à l'adresse suivante :

https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

L'ouverture de l'enquête au public a été ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 pour une période de 33 jours jusqu'au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00.

Le dossier de projet sous format papier complet a été tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures habituels de la Marie d'EPUISAY (les lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 18h00).

La consultation au format numérique était possible à la demande sur un poste informatique de la Mairie.

Durant la période de l'enquête, la Mairie a été fermée du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.

Le public pouvait également consulter ce dossier de projet 24h/24 durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture du Loir et Cher à l'adresse suivante :

https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14 M00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17 M00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans PROCES VERBAL DE SYNTHESE

#### Page 2 sur 4

Les personnes intéressées pouvaient déposer leurs observations :

- Par écrit sur le registre d'observations papier dans les locaux de la Marie d'EPUISAY
- En déposant toutes lettres ou documents dans ce même registre.
- Par courrier postal à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Marie d'EPUISAY
- Par voie dématérialisée sur l'adresse électronique dédiée mentionnée dans l'arrêté d'organisation :

pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à disposition du public au cours de 4 permanences dans les locaux de la Mairie d'EPUISAY, le lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00, le mardi 19 décembre 2023 de 8h00 à 12h00, le vendredi 5 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 12 janvier 2024 de 14h00 à 17h00.

L'enquête a été clôturée le vendredi 12 janvier à 17h00. Le dossier soumis au public ainsi que les registres d'observations ont été pris en charge par le Commissaire Enquêteur.

## Relevé numérique des observations déposées au cours de l'enquête et du nombre de visites enregistrées au cours des permanences :

Nombre d'observations transcrites et/ou déposées sur le ou les registres papier	28
Nombre d'observations transmises sur le registre dématérialisé Cette option n'a pas été mise en place dans la présente procédure	0
Nombre d'observations transmises par courrier électronique dédié	125
Nombre d'observations transmises par courrier postal	0
Nombre d'observations émises oralement auprès du commissaire enquêteur	0
Nombre total d'observations	153
Nombre de personnes recues au cours des permanences	33

### La copie intégrale des observations est portée en annexe de ce Procès-Verbal de Synthèse.

De l'analyse de l'ensemble des contributions exprimées au cours de l'enquête, des entretiens et visites du Commissaire Enquêteur, il ressort des sujets et des mots clés récurrents qui ont amené à définir les thèmes qui nécessitent une réponse du Maître d'Ouvrage au regard de la sensibilité du sujet, même si l'objet de l'enquête ne concerne que les modifications apportées à l'autorisation environnementale du 24 avril 2018 (demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées) et modification du type d'éolienne.

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans
PROCES VERBAL DE SYNTHESE

#### Page 3 sur 4

#### Thèmes identifiés dans les observations du public :

➤ Thème 1	* Sur les impacts généraux sur la faune en France, notamment sur les Oiseaux et les Chiroptères  * Sur l'objectif d'une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées, notamment sur ce qui, pour l'ensemble des personnes qui ont participé à l'enquête, s'assimile à un détournement des obligations de protection de la faune.  * Sur les conséquences sur la flore et les terres agricoles, notamment dues à l'installation des éoliennes (aérogénérateurs et fondations) puis aux répercussions de leur désinstallation (démantèlement des machines et destruction des fondations).  * Sur les règles de déconstruction des éoliennes et de leur recyclage.  * Sur les règles de démolition des fondations de ces éoliennes.  * Sur le bilan carbone estimé du parc éolien dans son ensemble de sa fabrication, sa construction, son fonctionnement et son démantèlement.
➤ Thème 2	*Sur les nuisances réelles ou ressenties et sur les risques pour la santé humaine, particulièrement pour les riverains de la Cailletière, des Grandes Noues, de la Bouletière et de Beauregard, les lieux-dits les plus proches du parc éolien (émissions sonores ou infrasonores, effet stroboscopique, etc).
➤ Thème 3	**Sur la transformation visuelle du paysage notamment pour les riverains périphériques et proches du parc éolien (la Cailletière, la Provanderie, le Boulay, la Chataignière, Beauregard, la Bouletière, les Fossés, les Grandes et les Petites Noues et la Petite Roussetière).  **Sur la visibilité depuis les monuments historiques (Château de Lavardin, Terrasses du Château de Montmarin et du Château de Vendôme et Motte Castrale de Trôo) et sur la covisibilité.  **Sur la visibilité depuis les fonds de vallée.  **Sur les possibilités d'extension de ce parc ou d'installation d'autres projets à proximité (Projet Energie Team à Danzé-Epuisay par exemple).
➤ Thème 4	* Sur la production réelle d'électricité éolienne et sur sa place parmi les autres énergies en France (estimation de la production lissée sur l'année et comparaison avec d'autres sources d'énergie et effets de la variabilité imprévisible de ce type d'énergie sur la production).  * Sur les objectifs de production du parc éolien d'Epuisay (estimation de la production lissée sur l'année).  * Sur les critères qui ont amené à choisir ce lieu d'implantation (date de pose du mat de mesure du vent et de l'étude de gisement, résultats, etc).  * Sur l'abandon d'un autre projet sur la commune de LUNAY. L'étude du projet aurait mis en évidence des conditions locales des vents, qui couplées à un plafond aérien limitant la hauteur des éoliennes (145 m de hauteur en bout de pale), ne permettant pas de produire l'électricité initialement prévue. A ces réalités physiques se sont ajoutées les pertes induites par la mise en place de bridages relatifs à la biodiversité et à l'environnement acoustique. Enfin, le contexte économique, corrélé à une hausse très importante des coûts des matières premières, aurait complexifié la situation.
➤ Thème 5	* Sur la dépréciation immobilière pour les habitations proches du parc éolien (la Cailletière, la Provanderie, le Boulay, la Chataignière, Beauregard, la Bouletière, les Fossés, les Grandes et les Petites Noues et la Petite Roussetière).  * Sur l'impossibilité de revente des biens bâtis et habitables.
➤ Thème 6	* Sur la perte d'attrait et sur l'effet sur le tourisme pour les villages périphériques au parc éolien d'EPUISAY.  * Sur la gêne occasionnée sur la pratique des randonnées pédestres et équestres.

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/2 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

#### Page 4 sur 4

➤ Thème 7	* Sur le nombre d'emplois nécessaires à la construction du parc cet à son fonctionnement * Sur le nombre d'emplois créés localement s'il y a lieu
➤ Thème 8	FINANCEMENT - RETRIBUTION  * Sur l'information sur la disparition de FILEIA (comment sera compensée sa part de capital, quelles seront les conséquences sur les capacités financières de JPEE et d'Epuisay Energie, etc).  * Sur le retour financier vers les collectivités et les particuliers:  - Pour la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois  - Pour la Commune d'EPUISAY  - Pour les propriétaires des parcelles occupées par les implantations relatives au parc (éoliennes et postes)  * Sur le choix de louer le foncier nécessaire plutôt que de l'acquérir  * Sur les coûts du démantèlement et sur son devenir en cas de disparition de JPEE et d'Epuisay Energie (par qui sera-t-il pris en charge).  * Sur les coûts des travaux de raccordement (par qui seront-ils pris en charge).
➤ Thème 9	PROCEDURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE  * Sur la publicité de l'enquête (parutions légales, affichage)  * Sur sa durée  * Sur son positionnement sur le calendrier  * Sur sa prolongation

Contre - proposition émise par le public :	Dans plusieurs observations ainsi qu'oralement au cours des permanences du Commissaire	
emise par le public :	Enquêteur, il a été relevé la proposition de remplacer le parc éolien par un champ de pannea	
	solaire photovoltaïque.	
	<ul> <li>- Quelles seraient les possibilités locales de remplacement ?</li> </ul>	
	- Sur les comparaisons en termes : de coûts d'installation et d'exploitation, de niveau production, de surface occupée et enfin de difficultés prévisibles à l'installation.	

A EPUISAY le 16 janvier 2024 Roland LESSMEISTER Commissaire Enquêteur

Copie : Bureau de l'Environnement

Préfecture de Loir et Cher - Place de la République - 41006 BLOIS Cedex

Enquête Publique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 Avril 2018 à la Société EPUISAY ENERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à EPUISAY (41).

Enquête ouverte du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Vendredi 12 Janvier 2024 à 17h00, par Arrêté n°41-2023-11-20-00001 du 20/11/23 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
par Décision n°E23000182/45 du 10/11/23 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans
PROCES VERBAL DE SYNTHESE